

Département des Affaires Juridiques
Décision : DAJ2024-654

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la
recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2021-166
relative aux délégations régionales de l'Institut national de la santé et de la recherche
médicale ;

DECIDE :

Article 1 : Il est mis fin, pour convenance personnelle, aux fonctions de Monsieur Cédric
HOURQUET, agent comptable secondaire auprès de la délégation régionale
Paris-IDF Centre-Nord de l'Inserm.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1er juin 2024.

Didier Samuel
Président-directeur général de l'Inserm